



Rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis 2 / 2024 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 269'000.- pour l'étude de faisabilité et de projet de rénovation de l'auberge communale jusque à la mise à l'enquête publique.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc composée de Monsieur Simon Heiniger, Président, Madame Sylvie Jara, Messieurs Tristan Jakob, Jacques Lepori et Luc Magnollay, s'est réunie à quatre reprises les 27 mai, 3 juin (visite de l'Auberge communale), 24 juin (rencontre avec Messieurs Roland Corthay et Jean-Marc Schlaeppli, Municipaux, que la commission remercie pour leur disponibilité) et 2 septembre 2024.

Selon le préavis, plusieurs équipements sont vétustes ou ne correspondent, pour certains, plus aux normes d'hygiène ou de sécurité en vigueur. Par ailleurs, la disposition actuelle des locaux ne permettrait pas au personnel, que ce soit de la cuisine ou du service, de travailler de manière optimale.

En 2023, la Municipalité a mandaté l'entreprise Schematec pour réaliser un avant-projet de réhabilitation. Cette étude a porté sur les éléments suivants :

- Rénovation de la zone cuisine,
- Rénovation de la zone bar,
- Création d'un nouveau vestiaire pour le personnel,
- Création d'un bureau pour le chef,
- Remplacement de la ventilation,
- Remplacement de la centrale frigorifique,
- Protection anti-incendie,

Selon les résultats de cet avant-projet, le montant des travaux à réaliser est estimé à 1.6 MCHF avec une précision de +/- 20%.

Un montant supplémentaire de l'ordre de grandeur de 0.5 MCHF serait nécessaire pour la rénovation de la salle du restaurant ainsi que des dépôts de boisson situés au sous-sol.

Le présent préavis concerne la phase suivante des études, à savoir l'établissement d'un projet de construction, la mise à l'enquête ainsi que la phase d'appel d'offres pour tous les travaux prévus. Il ne s'agit par conséquent pas d'une étude de faisabilité comme le laisse penser l'intitulé du préavis, mais bien d'une étude devant conduire, au stade suivant, à la réalisation du projet envisagé à ce jour. Le montant des prestations se monte à CHF 269'000.- sur la base des offres reçues par la Municipalité.

Le crédit de construction fera l'objet d'un préavis ultérieur.

Pour rappel, des travaux de réhabilitation de l'auberge communale avaient déjà été réalisés en 2000 – 2001, pour un montant de l'ordre de grandeur du million de CHF.

On ne peut que regretter que le système de ventilation choisi à l'époque n'était pas adéquat et qu'un vestiaire adapté pour le personnel ainsi qu'un bureau convenable pour le chef n'aient pas été prévus.

Les études faisant l'objet du préavis concernent les travaux qui seraient nécessaires pour garantir, à long terme, le maintien et l'attractivité de l'Auberge communale d'Etoy, que ce soit pour l'exploitant, les clients ou la Commune.

Lors de sa visite de l'Auberge communale du 3 juin 2024, la commission a pu constater la vétusté d'un certain nombre d'équipements, que ce soit la chambre frigorifique ou le piano de cuisine. La ventilation également ne correspond pas aux directives en vigueur.

La commission a également constaté que l'entretien courant des installations appartenant à la Commune, mais qui est à charge de l'exploitant, semble laisser à désirer. Elle encourage la Municipalité, en cas de réalisation des travaux envisagés, à définir clairement l'entretien à réaliser par l'exploitant et à le surveiller.

Concernant la salle du restaurant, les boiseries semblent en bon état. Pour le bar également, ainsi que les frigos.

La commission soutient, à l'unanimité, le choix de de la Municipalité de vouloir garantir la pérennité de notre Auberge communale, qui participe à l'attractivité et à la vie sociale de la Commune, indépendamment des aspects économiques, sur lesquels elle laisse la commission des finances se prononcer. Elle salue également la réalisation d'une étude détaillée afin d'éviter des erreurs comme lors de la précédente rénovation.

Néanmoins, la commission relève que, en l'état actuel, l'exploitation n'est pas remise en question, même si les installations sont vieillissantes. Il pourrait donc être judicieux d'attendre le prochain changement de bail, qui devrait intervenir d'ici quatre ans, pour procéder aux lourds travaux envisagés. Dans tous les cas, l'étude devrait préciser l'horizon temporel dans lequel les différents travaux envisagés sont absolument nécessaires.

C'est pourquoi, sous réserve des considérations ci-dessus, la Commission ad hoc, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le présent préavis municipal n° 02/2024,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

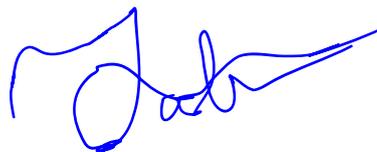
1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les études, pour la phase de projet de construction, de la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 269'000.00 pour la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy,
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt aux meilleures conditions du moment,
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter le montant de cet investissement au futur crédit de construction et de l'amortir sur 30 ans.

Pour la commission ad'hoc :



Simon Heiniger

Président



Tristan Jakob

Rapporteur

Etoy, le 16 septembre 2024